Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-213501729-20260115-D_2026011503-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Commune de Meillac
02 99 73 02 25 – mairie.meillac@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 15 JANVIER 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE 19
Date de la convocation : 8 janvier 2026. Date d'affichage : 8 janvier 2026
L'an deux mil vingt-six, le quinze janvier à dix-neuf heures trente, en session ordinaire, le Conseil municipal de MEILLAC légalement convoqué suivant l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Georges DUMAS, Maire. PRESENTS : M. DUMAS Georges, Mme LEGAULT-DENISOT Sarah (arrivée après l'approbation du procès-verbal de la séance précédente), M. RAMBERT Bruno, Mme SAMSON Maryline, M. AFCHAIN Yves, Mme REDOUTE Jacqueline, M. BRIVOT Emmanuel, Mme COUVERT Laëtitia, M. DRAGON Jean Yves, Mme GUELET Maude, M. GUILLARD Philippe, Mme LOURDIN Gwenaëlle, M. MENARD Sylvain, Mme RABOLION-LERAY Karine (arrivée avant le vote de la délibération n°2026-01-15-01). ABSENTS EXCUSES : M. GORON Eric donnant pouvoir à Mme REDOUTE Jacqueline, Mme JEULAND Marina donnant pouvoir à M. GUILLARD Philippe, M. PONCELET Michel donnant pouvoir à M. DRAGON Jean Yves. ABSENTS : Mme BESNARD Sandrine, M. LEMOULT Nicolas. Secrétaire de séance : M. MENARD Sylvain.

DELIBERATION n° 2026-01-15-03 : Décision modificative sur budget 2025 relative au legs

Vu la délibération n°2026-01-15-02,

Le Service de gestion comptable demande l'intégration du legs IRYS dans l'inventaire par opération d'ordre budgétaire sur le chapitre 041 qui retrace les opérations patrimoniales à l'intérieur de la section d'investissement.
Pour cela, des crédits doivent être ouverts par une décision modificative sur le budget 2025. Cela permettra ensuite l'encaissement des recettes des premières ventes.

DM n°2025-08

MONTANT	OUVERTURE DE CREDITS DEPENSES	MONTANT	OUVERTURE DE CREDITS RECETTES
1 450 000 €	OPFI Opérations financières Chapitre 041 Opérations patrimoniales Compte 2138 Autres constructions	1 450 000 €	OPFI Opérations financières Chapitre 041 Opérations patrimoniales Compte 10251 Dons et legs en capital

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la décision modificative présentée.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire, Georges DUMAS
SIGNE le 16/01/2026